- Seize militaires ont mis fin à leurs jours en 2014.
- Selon le docteur Lemmens, un suivi psychosocial devrait être assuré au retour des opérations.
- Le gouvernement réfléchit à la création d'un grand organisme parastatal militaire.

Les suicides à l'armée repartent à la hausse

Seize cas en 2014, soit une augmentation de 60 % en un an

La problématique n'est pas neuve, mais elle ressurgit brutalement au regard des dernières données que l'armée a pu nous communiquer. En 2014, seize membres du personnel de la Défense se sont suicidés. Ce chiffre comprend les militaires en service, les militaires bénéficiant d'une suspension volontaire des prestations (SVP – sorte de prépension militaire) et les civils travaillant à la Défense. En 2013, ils n'étaient "que" dix à avoir mis fin à leurs jours. La hausse est donc spectaculaire (+60 %), après une période de baisse constante depuis 2010 *(voir graphique)*.

Globalement, le taux de suicide à l'armée est nettement supérieur à celui de la population belge dans son ensemble. Le taux belge est de plus ou moins 20 suicides pour 100 000 habitants par an. Il monte à près de 30/100 000 dans la seule population masculine. Sachant que l'armée compte environ 32 000 membres du personnel, le taux de suicide y atteint... 48/100 000 – il ne s'agit que de militaires, aucun civil n'est concerné.

Importance d'un bon leadership

Pourquoi une telle augmentation l'an dernier, par rapport à 2013 ? Le service de presse de la Défense n'était pas en mesure de nous répondre mardi, ni de préciser quelles sont les catégories de soldats les plus vulnérables.

"Il est pratiquement impossible de cerner les raisons précises qui ont mené à un suicide. Il s'agit le plus souvent d'une combinaison de problèmes financiers, relationnels et professionnels. Quand différents facteurs de risque sont combinés, cela forme un danger réel", commentait le ministre de la Défense, Steven Vandeput (N-VA), en commission de la Chambre, le 7 janvier dernier, avant donc que l'on prenne connaissance du nombre de suicides en 2014. Selon lui, plusieurs éléments permettent de limiter *"ce danger"*. *"Les facteurs protecteurs tels qu'un bon leadership et une cohésion de groupe peuvent jouer un rôle déterminant"* en matière de prévention contre le suicide.

"A l'inverse, ajoutait le ministre, *plusieurs études, notamment de l'armée américaine, montrent que les variables liées à la vie militaire telles que le rang, la spécialité et le nombre de déploiements n'ont pas ou guère d'influence sur les suicides."*

Stress post-traumatique

La durée des déploiements et les conditions de vie des soldats sur place (contacts avec l'ennemi, fréquence des combats, etc.) pourraient, en revanche, avoir davantage de conséquences psychologiques sur les soldats. La pathologie la plus connue en la matière est le syndrome de stress post-traumatique.

Nombre de suicides à l'armée

(militaires en activité, militaires en suspension volontaire de prestation et civils à la Défense)

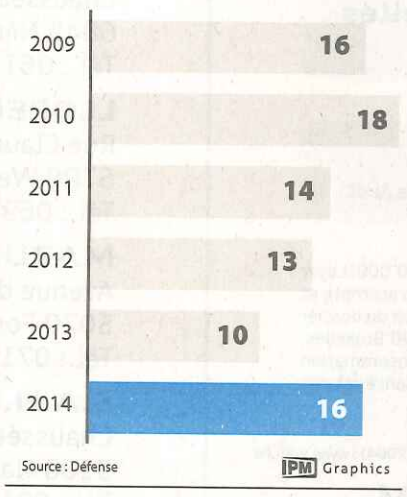

Celui-ci provoquerait le suicide d'environ un soldat américain par jour...

Dans une récente proposition de loi visant à accorder *"des avantages sociaux aux vétérans"*, les députés MR Denis Ducarme et Benoît Piedboeuf précisent que *"des données de plus en plus concordantes, relayées notamment par des études scientifiques* [...] *mettent en évidence le fait qu'environ 30 % des effectifs engagés dans les opérations* [...] *(et auxquelles participe le personnel de la Défense belge) développent un syndrome post-traumatique. Ces chiffres, apparemment valables pour les USA, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne, laissent à penser qu'ils sont sans doute aussi valables pour la Belgique."*

"Sachant que l'armée belge a engagé environ 28 000 hommes au cours des opérations ouvrant le droit au statut de vétéran, cela signifie qu'environ 8 400 membres du personnel pourraient être concernés par ce genre de pathologie."

Mesures effectives

Ceci dit, la Défense n'est pas restée les bras ballants ces dernières années face à la problématique. Lors de la commission de la Chambre du 7 janvier dernier, le ministre Vandeput a rappelé quelques mesures en vigueur visant à détecter les personnes sujettes au suicide et à limiter les risques. En vrac : service de prévention; un réseau d'une septantaine de conseillers en prévention; traitement des plaintes informelles par des conseillers formés pour détecter les risques de suicide; présence aussi de conseillers en opération et aide et support aux familles; centre de santé mentale de l'hôpital militaire Reine Astrid chargé du suivi des personnes présentant des troubles psychiques; réunions périodiques des acteurs de terrain; et plateforme psychosociale de la Défense chargée de la politique psychosociale.

A. C.

Épinglé

Vers une fusion de tous les services sociaux militaires

Réflexion. L'accord du gouvernement prévoit qu'une réflexion sera menée sur une possible fusion entre deux organismes parastataux : l'institut des vétérans (qui veille à la transmission de la mémoire et joue un rôle d'assurance-maladie) et l'Ocasc (aide sociale aux militaires). Mais le docteur Lemmens nous apprend que le gouvernement pourrait aller plus loin (voir ci-contre). *"Nous poursuivons un objectif d'optimalisation des services sociaux"*, confirme le porte-parole du Premier ministre Charles Michel (MR), sans plus de précisions. A ce stade, en tout cas, rien n'est encore décidé et toutes les options restent ouvertes.

Un grand organisme parastatal. Selon nos informations, l'idée serait de ne plus se limiter à la fusion de l'une ou l'autre institution parastatale, mais plutôt de réorganiser complètement la gestion des compétences sociales à la Défense. Dans ce cadre, le volet "bien-être" et les services sociaux légaux (comme les conseillers en prévention et la médecine du travail) et extralégaux (les services "addictions" ou "info Sida", par exemple) pourraient être transférés vers un organisme unique. Celui-ci inclurait aussi l'institut des vétérans et l'Ocasc. On aurait ainsi une sorte de grand organisme parastatal sociomémoriel, aux compétences assez larges. L'objectif poursuit est triple, nous dit-on : indépendance, rationalisation et efficacité.

Civil. Enfin, certaines tâches encore effectuées par la Défense – comme l'inspection alimentaire, environnementale ou pharmaceutique – pourraient être externalisées et donc transférées vers le civil qui possède les moyens et les structures pour remplir ces fonctions. **A. C.**